

Montreuil, le 7 mai 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées

Objet : Refus abandon enseignement en Langue des Signes en Seine-Saint-Denis

Madame la Secrétaire d'Etat, Monsieur le Ministre,

Il y a quelques jours, Monsieur Jean-Louis BORLOO a remis un rapport à Monsieur le Premier Ministre sur les « banlieues » dans lequel il dresse un diagnostic sans appel sur l'inégalité républicaine qui touche nos quartiers populaires.

Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, fera des annonces en faveur des quartiers prioritaires le 22 mai prochain mais je vous propose de ne pas attendre cette date pour réagir à la situation que je souhaite porter à votre connaissance par la présente.

Si la Loi 2005 « pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » instaure un droit à un parcours de formation et en particulier dans les articles 19 et 20 qui stipule que « l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire », nous sommes en Seine-Saint-Denis dans une situation bien différente de celle souhaitée par la Loi.

En Seine-Saint-Denis, quand vous êtes un enfant sourd, que vous souhaitez faire une scolarisation complète en langue des signes, vous devez vous rendre en maternelle à Champs-sur-Marne, puis depuis 2013 en élémentaire à Bobigny pour avoir accès à un enseignement en langue des signes françaises puis au collège à Noisiel, en Seine-et-Marne. C'est en tout cas la situation rencontrée par les enfants sourds à Montreuil qui vivent un véritable parcours d'exilés.

Ce sont déjà des conditions difficiles, de déplacement, de fatigue pour les enfants et d'organisation pour les familles, mais jusqu'à maintenant cela avait le mérite d'exister et de permettre aux enfants de connaître une scolarité inclusive et quasiment normale puisque les autres enfants et les enseignants apprenaient également la langue des signes.

J'apprends avec stupeur que « faute d'effectifs » l'État a pris la décision de fermer la classe élémentaire LSF de l'école Georges Valbon à Bobigny.

L'argument des « effectifs » quand on parle de handicap me paraît tout simplement anti-républicain et contraire à la Loi de 2005. Je pense que cette situation devrait nous interpeller sur l'accompagnement des parents d'enfants porteurs de ce handicap à qui on recommande plus facilement des instituts spécialisés sans leur faire connaître la scolarité inclusive et les possibilités d'apprendre la langue des signes.

Je suis complètement opposé à cette décision de fermeture et je la dénonce avec force car il paraît impensable, à notre époque, qu'aucune solution d'enseignement en langue des signes pour les enfants sourds dyonisais ne soit proposée dans leur propre département.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enseignement au collège, nous estimions déjà que la solution de scolariser les enfants porteurs de ce handicap en Seine-Saint-Denis dans un collège situé à Noisiel en Seine-et-Marne, restait très insatisfaisante.

La ville de Montreuil, par des échanges avec l'inspection académique, s'était portée volontaire pour accueillir une telle classe dans un collège de notre ville, estimant que les enfants de Seine-Saint-Denis devaient pouvoir être scolarisés en Seine-Saint-Denis.

Aujourd'hui nous apprenons que trois enfants de l'école de Bobigny, qui devaient être accueillis en septembre 2018 à Noisiel pour leur entrée au collège, se sont vus refuser l'inscription faute de places et se retrouvent donc à ce jour sans aucune solution.

Nous le refusons. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir prendre acte de notre candidature pour l'ouverture d'une classe pour enfants sourds en premier et en second degré dans un collège et une école de Montreuil pour permettre aux enfants de continuer une scolarité cohérente et d'apprendre en langue des signes.

A la rentrée prochaine, ce sont un nouveau collège et deux nouveaux groupes scolaires qui verront le jour à Montreuil, ainsi nous aurons 52 écoles et dix collèges susceptibles d'accueillir ces deux classes d'enseignement en langue des signes qui seront une opportunité pas uniquement pour les enfants porteurs de handicap.

Certain de votre engagement dans ce dossier urgent, je vous prie de bien vouloir, **Madame la Secrétaire d'État, Monsieur le Ministre**, recevoir l'expression de ma plus haute considération.

Restant à votre disposition,



[Signature]
Le Maire,
Patrice BESSAC

